



Le 12 janvier 2015

fmorales@colby-monet.com

Maire Serge Chénier
Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
2121, chemin des Hauteurs
Sainte-Lucie-des-Laurentides (Québec) J0T 2J0

Objet: Mise à jour dossier
Notre dossier : 5192

Monsieur le Maire,

La présente est en réponse à la vôtre du 8 janvier dernier. D'abord, permettez-moi de vous informer que le 6 janvier dernier, l'hon. Louis Lacoursière j.c.s. a accueilli notre requête en prolongation de délai et nous a accordé jusqu'au 6 juillet 2015 pour inscrire le dossier. Pour les motifs décrits ci-après, aucune entente sur le déroulement de l'instance n'a été signée.

Dans votre missive vous nous demandez de dire pourquoi la conférence de règlement à l'amiable (CRA) n'avait pas réussi. De fait, les parties sont fortement désireuses de participer à une telle conférence. Or, les demandes contenues au formulaire dépassent les termes habituels d'une telle procédure. Malgré le nouveau délai, nous continuons à discuter la possibilité de tenir une telle CRA.

Par ailleurs nos entretiens avec nos confrères de la partie gouvernementale nous ont permis d'apprendre que leur client ne s'opposerait pas à nous remettre la qualification faite du Mont-Kaakop avant la tenue de cette conférence. Ils sont prêts à discuter sur le nombre de personnes qui participeraient à la Conférence avec le juge. Il a été suggéré, mais non pas ordonné à la Cour, qu'au cas où nous ne nous entendions pas sur la composition de notre délégation, un juge de la Cour pourrait nous assister à ce faire.

Ainsi, nous allons demander une autre fois que le Ministère nous remette les études de caractérisation à titre de démonstration de bonne foi. Par la suite, nous pourrions proposer une nouvelle version du formulaire de demande de CRA à envoyer au gouvernement.

Finalement, votre dernière question relative à la poursuite des procédures est extrêmement pertinente. C'est, cependant, le genre de question que nous désirons discuter de vive voix avec toutes les personnes concernées dans un délai proche.

Le 12 janvier 2015

Page 2

En vous réitérant notre disponibilité pour toute question ou précision requise, nous vous prions agréer, cher Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

COLBY, MONET S.E.N.C.R.L.



Felipe Morales
FMO/rIm

